

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

---

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL147

présenté par  
Mme Forteza, rapporteure

-----

### ARTICLE 13

Après le mot :

« traitement »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 23 :

« si ce dernier continue à être mis en œuvre au delà de ce délai. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.